Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2021-219** **24/03/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Fixation du nombre de places offertes au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2021.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTE - DREAL Administration centrale Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – IGN – ONF – INRAE Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2021.

Contact pour toutes questions sur ce concours :
Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : Annie KOUTOUAN
Téléphone : 01 49 55 47 91
Mél : annie.koutouan@agriculture.gouv.fr

Date d’ouverture des pré-inscriptions : 12 janvier 2021
Date limite des pré-inscriptions : 11 février 2021
Date limite de retour des confirmations d’inscription : 25 février 2021

Textes de référence :Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement, notamment son article 7 ;

Arrêté du 25 août 2017 fixant le programme et les règles d’organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement ;

Arrêté du 29 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d’un concours interne pour le recrutement d’élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement ;

Arrêté du 23 mars 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l’année 2021 au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-13 du 8 janvier 2021 relative au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2021 au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement au ministère de l'agriculture et de l’alimentation est fixé à 11.

***

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ce concours.

La Sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales

Virginie FARJOT